

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N° DN64

présenté par

Mme Saint-Paul, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires étrangères,
M. Vuibert, M. Ledoux, Mme Babault, M. Perrot, M. Reda, M. Travert, Mme Rilhac et
Mme Klinkert

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter la quatrième phrase de l'alinéa 17 par les mots :

« ainsi qu'une revue complète de l'intérêt stratégique civil et militaire pour la France des zones polaires, notamment de l'Arctique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Reconnue dans le monde pour sa contribution à la recherche polaire, la France a connu depuis une vingtaine d'années un certain décrochage dans les zones polaires. Alors qu'elle occupe le sixième rang mondial pour ses publications scientifiques dans ce domaine, ses installations en Arctique et en Antarctique sont vieillissantes et ont pâti de l'insuffisance des effectifs de l'Institut Paul-Emile Victor (IPEV), qui en gère toute la logistique.

Initialement dédiées à la recherche scientifique, les zones polaires ont vu émerger de nouveaux enjeux stratégiques, économiques et militaires. Or, dans un contexte de retour de l'affrontement interétatique sur le sol européen, il apparaît de plus en plus nécessaire de s'intéresser aux diverses possibilités d'engagement, alors que le consensus qui entourait l'Arctique semble remis en cause et que cette zone pourrait devenir un théâtre d'opérations à horizon 2040. Un engagement sur ce terrain dans le cadre d'une alliance poserait d'importants défis à l'armée de Terre, notamment en raison des conditions climatiques extrêmes et de la préparation opérationnelle spécifique que celles-ci imposent.